

Vendredi, 2 Mars, 2018

Immigration. Trois semaines de grève pour le respect du droit d'asile



Les trois représentants syndicaux Léo Berthe, Eva Hong Beauvert et Suzy Balourd, le 26 février, devant la Cour nationale du droit d'asile, à Montreuil. Julien Jaulin/Hanslucas

Les agents de la CNDA, qui examine les recours des réfugiés, veulent améliorer les conditions d'examen des dossiers.

Réunis en assemblée générale chaque soir depuis bientôt trois semaines, les 434 agents, rapporteurs et secrétaires d'audience de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) n'ont pas l'intention de lâcher. En attendant une rencontre prévue hier au ministère de la Justice, l'intersyndicale affichait un certain scepticisme. « Nous ne nous faisons aucune illusion sur ce rendez-vous », indiquait Suzy Balourd, de la CGT, la veille de la rencontre. « Jusqu'ici nous n'avons subi de la direction de la CNDA que mépris et propositions qui ne répondent en rien à nos revendications, dénonce Éva Hong-Bauvert, de FO, attablée avec ses confrères des autres syndicats, dans la cafétéria où se déroulent les AG. Nous avons travaillé sur un véritable projet de juridiction, eux ne nous répondent que par de minimes revalorisations salariales. » En grève aussi, les avocats de la CNDA soutiennent la mobilisation des agents. « Certains vont perdre plusieurs semaines de salaire et ils ne lâchent rien », applaudit Myriam Thomas, avocate et membre du réseau Elena.

L'enjeu est d'en finir avec les contrats précaires

La grève concerne d'abord le projet de loi asile et immigration du gouvernement, qui sera débattu par les parlementaires à partir du mois d'avril. Les avocats et les agents de la CNDA dénoncent un projet de loi « inique » qui « porte durement atteinte tant aux droits des demandeurs d'asile qu'aux conditions de travail des 434 agents de la CNDA ». La charge de travail, par ailleurs, des agents est déjà extrêmement lourde et les nouvelles dispositions prévues par le gouvernement ne font que l'augmenter. « Avec 325 dossiers traités par an et par agent, on est le tribunal le plus rapide, le plus productif et on nous demande d'accélérer encore les délais », pointe encore Léo Berthe, du Syndicat indépendant du personnel du Conseil d'État et de la CNDA-Unsa.

L'intersyndicale demande aussi une amélioration des statuts des employés de la CNDA pour garantir les conditions d'examen des dossiers des déboutés du droit d'asile. « Seuls 13,5 % des rapporteurs sont titulaires, explique Léo Berthe. Comment garantir leur indépendance quand ils sont pour la plupart contractuels? » L'enjeu est d'en finir avec les contrats précaires et nécessite une revalorisation statutaire de tous les agents, notamment des secrétaires d'audience, qui font le même travail que les greffiers de n'importe quelle autre juridiction sans en avoir le statut. Les grévistes dénoncent également les fonctionnements au rabais et la nomination de magistrats qui n'ont aucune connaissance dans le droit d'asile parce que arrivant d'une autre juridiction, administrative, judiciaire ou pénale, pour présider aux audiences. Ils demandent la professionnalisation du personnel de la CNDA.

Emilien Urbach

Journaliste